

Monsieur le Premier Ministre,

Madame la Ministre du Travail,

Copie : Monsieur le Directeur de Pôle Emploi

Objet : Mesures d'urgence indispensables pour empêcher une catastrophe sanitaire et sociale

Nous vous adressons un appel solennel pour apporter dans les meilleurs délais une réponse à l'urgence sociale due à la crise sanitaire et économique actuelle, qui se traduit par une explosion du chômage et de la précarité et risque de se transformer en catastrophe sociale.

D'ores et déjà le nombre d'inscrit·e·s à Pôle emploi a bondi de 7% en mars. Or, si 12 millions de salarié·e·s ont été couvert·e·s par le chômage partiel – payé pour partie par l'UNEDIC –, des milliers de contractuel·les à durée déterminée ou en CDD d'usage, de vacataires, d'intérimaires, d'intermittent·es de l'emploi ont vu leurs missions arrêtées ou non renouvelées et ne les verront pas reconduire. Des secteurs entiers de l'économie – hôtellerie, restauration, culture, tourisme, sports... – sont déjà à l'arrêt sans savoir dans quel délai et quelles proportions ils pourront reprendre leur activité.

Ces travailleur·euses précaires qui ne vivent ordinairement que de leur travail, n'ont pas bénéficié de mesures de protection exceptionnelles pendant le confinement et n'ont survécu que grâce à la solidarité alimentaire organisée par les citoyen·ne·s et les mairies.

Les mesures prises par le gouvernement face à cette urgence sociale sans précédent sont totalement insuffisantes : seuls les allocataires de l'ARE et de l'ASS verront leurs droits prolongés mais seulement jusqu'au 31 mai... S'il a été annoncé aux intermittent·e·s du spectacle une « année blanche » (pour laquelle nous attendons avec vigilance les décrets d'application), rien n'est prévu pour les autres catégories de chômeurs, chômeuses et de précaires dont des milliers ne parviennent plus ni à se nourrir, ni à payer leur loyer et leurs charges.

La situation des chômeurs, chômeuses et précaires était déjà très grave avant cette crise sanitaire : sur plus de 6,5 millions de sans emploi ou en emploi intermittent, seuls 3 millions étaient indemnisés par l'assurance-chômage, soit 46% des inscrits à Pôle emploi. La réforme de l'assurance chômage, par son décret du 29 décembre 2018 aggravant les sanctions et celui du 26 juillet 2019 dont le premier volet au 1er novembre a allongé la durée d'affiliation nécessaire pour l'ouverture de droits et leur rechargement, avait déjà exclu de l'indemnisation plus d'un demi-million de chômeurs, chômeuses et précaires. Le second volet de ce décret, dont l'application prévue au 1er avril a été reportée au 1er septembre, va diminuer ou supprimer les allocations d'au moins un autre demi million de chômeurs, chômeuses et précaires, et touchera particulièrement ceux et celles qui alternent contrats courts et chômage.

L'allongement de la durée du travail autorisée sous état d'urgence sanitaire ainsi que les congés imposés pendant le chômage partiel ne font qu'aggraver les choses. Avec des vagues de licenciements à redouter, des prévisions font état d'un million de chômeurs et chômeuses supplémentaires d'ici fin 2020. C'est bien une véritable catastrophe sociale que nous vivons, et qui n'en est qu'à ses débuts.

Aussi nous vous demandons solennellement :

- 🔴 la prolongation sur un an – soit une année blanche – de l'ensemble des droits des chômeurs, chômeuses et précaires inscrit·e·s à Pôle emploi ;
- 🔴 l'ouverture de droits à une indemnisation leur permettant de vivre à l'ensemble des personnes en emploi discontinu ou sans emploi et qui ne pourront pas en retrouver durant cette période ;
- 🔴 qu'aucune radiation ne puisse sanctionner une femme ou un homme déjà sans emploi en cette période de difficultés accrues, et la suspension du contrôle de la recherche d'emploi ;
- 🔴 d'assurer cette indemnisation dans des conditions de sécurité sanitaire pour les demandeurs/ses d'emploi comme pour les agent-e-s de Pôle emploi ;
- 🔴 l'abrogation définitive de la réforme de l'assurance-chômage à savoir les décrets du 29 décembre 2018 et du 26 juillet 2019 ;
- 🔴 la création immédiate d'un Fonds exceptionnel d'indemnisation, prenant en charge le financement du chômage partiel par l'UNEDIC, et alimenté par une augmentation des cotisations sociales des employeurs et la taxation des hauts revenus ainsi que des profits et dividendes des entreprises. Nous rappelons que, au delà de cette situation exceptionnelle, les caisses de l'UNEDIC doivent être justement réalimentées par : la suppression des exonérations de cotisations sociales et une augmentation des salaires, notamment au travers d'une réelle égalité salariale hommes/femmes ;
- 🔴 le retour à un véritable service public de l'emploi, le renforcement de ses missions d'accompagnement, de formation et d'indemnisation, avec les moyens pour pouvoir le faire et la création des postes d'agent-e-s nécessaires.

Associations de chômeur·se·s et précaires, syndicats de Pôle emploi, syndicats et collectifs conscients de l'importance des droits au chômage indemnisé et au service public de l'emploi, nous agissons collectivement, depuis des années, pour les droits et l'amélioration des conditions de vie des chômeurs, chômeuses et précaires. Nous mesurons la catastrophe qui est en train d'arriver. Il est indispensable que vous l'entendiez et preniez ces mesures d'urgence.

Le 19 mai 2020.

Signataires

AC ! – Agir ensemble contre le Chômage et la Précarité

APEIS – Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité

CGT Pôle emploi IDF

CNTPEP CGT – Collectif National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires

SNU Pôle emploi FSU

Solidaires SUD Emploi

CLAQ – Comité de Libération et d'Autonomie Queer

Collectif Vacataires Paris Musées

CPHRE – Collectif des Précaires Hôtellerie Restauration Événementiel

DAL – Droit Au Logement

Femmes contre les précarités, le chômage et les discriminations

Gilets Jaunes Intermittent.es Chômeur.es Précaires

Stop Précarité

SUD Culture et Médias Solidaires

Union Syndicale Solidaires